

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1255

30 juin 2009

### SOMMAIRE

31 Mars Holding S.A. ....	60210	Elefanto S.à r.l. ....	60239
Accord Estate Holding S.à r.l. ....	60215	ETCM S. à r.l. ....	60239
ALARIS Medical Luxembourg II S.à r.l. ..	60231	Eurasian Consulting S.à r.l. ....	60194
Anémones Property S.A. ....	60237	Fiducorp ....	60197
a&o Management S.à r.l. ....	60203	Financière Daunou 18 S.à r.l. ....	60204
ArcelorMittal ....	60231	Gelateria CIAO-CIAO GmbH ....	60231
ArcelorMittal Centre Logistique Européen .....	60231	Hanscan ....	60204
ARTEMIS Information Management ....	60204	HEDLAND HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial ....	60203
Auto Center Tuning ....	60237	Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l. ....	60235
Autosupplies Holding S.A. ....	60234	Johnimmo S.A. ....	60240
Capinordic Funds, SICAV ....	60240	Kiwi International Corporation S. à r.l. ...	60227
CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	60239	Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l. ....	60210
CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	60238	Luxembourg Mainstream Zimmerline S.à r.l. ....	60204
Clichy Holding S.A.H. ....	60217	Lys Martagon Property S.A. ....	60237
Clichy Holding S.A., SPF ....	60217	Meatbrokers S.A. S.P.F. ....	60221
Cliffs International Lux II ....	60194	M.F. International S.A. ....	60230
Confinance Suisse S.A.H. ....	60240	Multisegmentos (Lux) S. à r.l. ....	60203
Cosmos Lux International ....	60227	New Free Energie S.à r.l. ....	60232
Custom S.A. ....	60220	Nordim S.A. ....	60230
D'co S.à r.l. ....	60240	Radha S.à r.l. ....	60239
DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A. ....	60230	RM Trading Lux S.A. ....	60197
Dété Publicité & Communication S.à.r.l. .....	60239	Steffen Traiteur S.à r.l. ....	60240
Dexia Life & Pensions Luxembourg ....	60227	Supinvest S.A. ....	60197
D-Trust S.à r.l. ....	60200	The Modern Funds ....	60240
EGI Luxembourg S.à r.l. ....	60197	The Turquoise Fund ....	60194
EICO S.à.r.l. et Cie, s.e.c.s. ....	60218	The Turquoise II Fund ....	60194
		Zambon Advance Luxembourg S.A. ....	60238

**Cliffs International Lux II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.871.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 118.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009073086/11.

(090085913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**The Turquoise II Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 135.452.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour The Turquoise II Fund*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073055/12.

(090086374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**The Turquoise Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 124.999.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour The Turquoise Fund*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073054/12.

(090086372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Eurasian Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg.  
R.C.S. Luxembourg B 135.511.

In the year two thousand and nine, on the 30th April.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "EURASIAN CONSULTING S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée" established at L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B number 135.511, incorporated on January 22nd, 2008 with the public notary, Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette, deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n° 1488 of June 17th, 2008.

The meeting is presided by Mr Charles DURO, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine MASTINU, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the attendance list, the one hundred and twenty-four (124) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present General Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Modification of power of signature;
2. Amendment of article 13 of the by-laws so as to reflect the decision taken;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to change the representation of the Company in dealing with third parties as follows:  
"As soon as there are two or more managers, the Company shall be bound by the individual signature of any manager".

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 13 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

" **Art. 13. Management.** The Company is managed by one or several manager(s). The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. As long as there is only one manager the Company shall be bound by his sole signature and as soon as there are two or more managers by the individual signature of any manager.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The manager(s) shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders.

The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these Articles."

There being no further business on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged it by reason of the present deed are assessed at eight hundred and fifty Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EURASIAN CONSULTING S.à.r.l." ayant son siège social à L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 135.511, constituée le 22 janvier 2008 suivant acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n° 1488 du 17 juin 2008

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les cent vingt-quatre (124) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification des pouvoirs de signature;
2. Modification de l'article 13 des statuts afin de refléter la décision prise au point 1);
3. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier les pouvoirs de représentation de la société à l'égard des tiers comme suit:  
"En cas de pluralité de gérance, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant".

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 13 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut/ peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par sa seule signature, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du/des gérant(s).

Le(s) gérant(s) aura/auront le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le(s) gérant peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu de la Loi ou des Statut."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette Assemblée générale extraordinaire est estimé à huit cent cinquante euros.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes, contenant 2 blancs bâtonnés.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: Duro, Mastinu Bonifazzi, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2009 LAC/2009/17866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009072112/9127/127.

(090085073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**RM Trading Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 76.485.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2009072774/10.

(090085878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Supinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 57.211.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2009072776/10.

(090085881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Fiducorp, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 22.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature.

Référence de publication: 2009072815/10.

(090085813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**EGI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 225.560,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 125.827.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "EGI Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on February 12, 2007, registered to the R.C.S Luxembourg under number B 125.827.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 3,750 (three thousand seven hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the subscribed capital by an amount of USD 75,560 (seventy five thousand five hundred and sixty US dollars) with an aggregate share premium of USD 28.18 (twenty eight point eighteen US dollars) so as to raise it from its present amount of USD 150,000 (one hundred fifty thousand US dollars) to USD 225,560 (two hundred twenty five thousand five hundred and sixty US dollars);

2. Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a partial waiver amounting to USD 75,588.18 (seventy five thousand five hundred and eighty eight point eighteen US dollars) of the uncontested claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of its shareholder;

3. Creation of an authorized share capital for an amount of USD 7,704,840 (seven million seven hundred and four thousand eight hundred and forty US dollars) represented by 192,621 (one hundred and ninety two thousand six hundred and twenty one) shares;

4. Authorisation to the board of managers of the Company to increase the share capital of the Company, in one or several times within the limits of the authorized share capital and perform the related matters;

5. Amendment of Article 8 of the Articles of Association in order to reflect the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides the following:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of USD 75,560 (seventy five thousand five hundred and sixty US dollars) with and an aggregate share premium of USD 28.18 (twenty eight point eighteen US dollars) by way of issuance of 1,889 (one thousand eight hundred and eighty nine) new shares, having a par value of USD 40 (forty US dollars).

*Second resolution*

The sole shareholder accepts to subscribe to the new shares and to fully pay them up as well as the share premium by an irrevocable waiver of a partial amount of the claim resulting from the Loan Agreement granted by Enesco, LLC to the Company on February 15, 2007 (the "Claim"). The amount waived represents 1 (one) percent of Tranche A of the Claim, for a value of USD 75,588.18 (seventy five thousand five hundred and eighty eight point eighteen US dollars).

The evidence of existence of the amount of such claim and the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement of contribution value, a certificate of acknowledgement of debt signed by the sole manager of the Company and a certificate of renunciation from the claim signed by the subscriber.

*Third resolution*

The meeting resolves to create an authorised share capital for an amount of USD 7,704,840 (seven million seven hundred and four thousand eight hundred and forty US dollars) represented by 192,621 (one hundred and ninety two thousand six hundred and twenty one) having a par value of USD 40 (forty US dollars) each.

*Fourth resolution*

The meeting acknowledges the report of the board of managers and resolves to authorise the board of managers of the Company for a period of 5 (five) years starting at the date hereof:

a) to increase the share capital of the Company, in one or several times, up to the amount of 7,704,840 (seven million seven hundred and four thousand eight hundred and forty US dollars), by the issuance of up to 192,621 (one hundred and ninety two thousand six hundred and twenty one) shares, in accordance with and subject to any agreements entered into by the Company;

b) to determine the moment and place of issuance of the new shares and any other relevant matters in respect thereof;

c) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend Article 8 of the Articles of Association of the Company accordingly; and

d) to amend the share register of the Company each time an increase of the share capital is performed within the limits of the authorised share capital.

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Association to read as follows:

**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 225,560 (two hundred twenty five thousand five hundred and sixty US dollars) represented by 5,639 (five thousand six hundred and thirty nine) shares of USD 40 (forty US dollars) each with an aggregate share premium of USD 28.18 (twenty eight point eighteen US dollars).

The authorised share capital is set at USD 7,704,840 (seven million seven hundred and four thousand eight hundred and forty US dollars) consisting of 192,621 (one hundred and ninety two thousand six hundred and twenty one) shares with a par value of USD 40 (forty US dollars) each.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,700.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "EGI Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.827.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 3,750 (trois mille sept cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 75.560 (soixante-quinze mille cinq cent soixante dollars américains) et d'une prime d'émission de USD 28,18 (vingt huit virgule dix-huit dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 150.000 (cent cinquante mille dollars américain) à USD 225.560 (deux cent vingt-cinq mille cinq cent soixante dollars américains);

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation partielle d'un montant de USD 75.588,18 (soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit virgule dix-huit dollars américains) de créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de ses actionnaires;

3.- Création d'un capital autorisé à concurrence d'un montant de USD 7.704.840 (sept millions sept cent quatre mille huit cent quarante dollars américains);

4.- Autorisation du Conseil d'Administration de procéder à l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé et affaires apparentées;

5.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 75.560 (soixante-quinze mille cinq cent soixante dollars américains) et d'une prime d'émission de USD 28,18 (vingt huit virgule dix-huit dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 150.000 (cent cinquante mille dollars américain) à USD 225.560 (deux cent vingt cinq mille cinq cent soixante dollars américains).

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique accepte de souscrire à la totalité des parts sociales nouvelles et de la prime d'émission et des les payer par un apport en nature consistant en la renonciation à une partie des créances résultants d'un prêt accordé par Enesco, LLC à la société le 15 Février 2007 (la "Créance"). Le renonciation représente 1 (un) pourcent de la Tranche A de la créance pour une valeur de USD 75.588,18 (soixante quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit virgule dix-huit dollars américains).

La preuve de l'existence d'une telle créance et de la renonciation partielle ont été données au notaire par un état de valeur de contribution, un certificat de reconnaissance de dettes signé par le manager unique de la société et un certificat de renonciation de créance signé par le souscripteur.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer un capital autorisé d'un montant de USD 7.704.840 (sept million sept cent quatre mille huit cent quarante dollars américains) par l'émission de 192.621 (cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt et une) actions.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend note du rapport du Conseil d'Administration et décide de l'autoriser pour une période de 5 (cinq) ans qui commence à la date ci-dessus mentionnée:

- a) à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, jusqu'à un montant de USD 7.704.840 (sept million sept cent quatre mille huit cent quarante dollars américains) par l'émission de 192.621 (cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt et une) actions, conformément et en accord avec tous les accords conclus par la Société;
- b) à déterminer le moment et le lieu d'émission de ces actions et toutes les questions pertinentes s'y rapportant;
- c) à enregistrer au moyen d'un acte notarié toutes les augmentations du capital social effectuées dans les limites du capital social autorisé et de modifier en conséquence l'article 8 des statuts de la Société; et
- d) à modifier le registre des actionnaires de la Société à chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée, dans les limites du capital autorisé.

### Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 225.560 (deux cent vingt cinq mille cinq cent soixante dollars américains) divisé en 5.639 (cinq mille six cent trente neuf) parts sociales de USD 40 (quarante dollars américains) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à USD 7.704.840 (sept million sept cent quatre mille huit cent quarante dollars américains) et le Conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre en plus des actions existantes de la Société, 192.621 (cent quatre vingt douze mille six cent vingt et une) actions, chacune ayant une valeur nominale de USD 40 (quarante dollars américains).

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.700,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 août 2008. Relation: LAC/2008/32309. Reçu deux cent quarante-deux euros et dix cents (242,10€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009072176/211/174.

(090085349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

### **D-Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 146.453.

### STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Catherine DAINE, expert-comptable, née à Arlon (Belgique), le 4 décembre 1968, demeurant avenue du Bois d'Arlon, 6, B-6700 Arlon (Belgique).



Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre elle et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée - Sièg**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que de toutes activités, qui se rattachent directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique et financier et de conseil en organisation, y compris la domiciliation de sociétés.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "D-TRUST S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2009.

##### *Souscription - Libération*

La partie comparante, Madame Catherine DAINE, prénommée, a souscrit les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société et les a intégralement libérées par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la même société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Catherine DAINE, expert-comptable, née à Arlon (Belgique), le 4 décembre 1968, demeurant avenue du Bois d'Arlon, 6, B-6700 Arlon (Belgique).

Vis-à-vis des tiers, la gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- La gérante prénommée pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

##### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DAINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2009. Relation: EAC/2009/6334. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072075/239/120.

(090085136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**a&o Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.800.000,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 130.250.

Les comptes annuels pour la période du 21 mai 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073050/12.

(090085921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**HEDLAND HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073059/11.

(090086385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Multisegmentos (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.302.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 19 mai 2009*

- Monsieur Lawrence Cutler, né le 20 juillet 1965 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 745 Fifth Avenue, 18ème étage, New York, New York 10151 Etats-Unis d'Amérique, nommé gérant de la Société, à compter du 19 mai 2009, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Edmond DeForest, démissionnaire).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lawrence Cutler,
- Madame Lucinda Jo Sadrian,
- Monsieur Iain Macleod,
- Monsieur Tomas Lichy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Multisegmentos (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009073139/21.

(090086492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 15, rue du Kalchesbrück.  
R.C.S. Luxembourg B 36.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072821/10.

(090085816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**Hanscan, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 120.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073005/10.

(090085945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**Financière Daunou 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 136.034.

Les comptes annuels pour la période 11 janvier 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073021/12.

(090085931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**Luxembourg Mainstream Zimmerline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 146.506.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Mainstream Renewable Power Limited, a company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at The Forum, 29/31 Glasthule Road, Glasthule, Co. Dublin, Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under number 461151,

here represented by Ms. Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on May 14, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Luxembourg Mainstream Zimmerline S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers") composed of category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers"). The managers need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

In addition, the manager(s) will have all powers to manage the Company and to make decisions on all strategic issues including investments and disposals.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers amongst which at least one Category A Manager and Category B Manager. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, amongst which the favourable vote or abstention of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, International Mainstream Renewable Power Limited, pre-named, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

##### *Category A Managers:*

Mr. Fintan Whelan, Finance Director, born on September 27, 1957 in Dublin, Ireland, residing at 19 Mount Auburn, Killiney, Co. Dublin, Ireland;

Mr. Manus O'Donnell, Corporate Finance Manager, born on February 1, 1975 in Dublin, residing at Lacken, Blessington, Co. Wicklow, Ireland;

*Category B Managers:*

Mr. Alan Dundon, Company Administrator, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, residing professionally at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Alain Peigneux, Company Administrator, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, residing professionally at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound under any circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2. Fix the registered seat of the Company at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Mainstream Renewable Power Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social à The Forum, 29/31 Glashule Road, Glashule, Co. Dublin, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office irlandais sous le numéro 461151,

ici représentée par Mlle Marie Amet-Hermes, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Luxembourg Mainstream Zimmerline S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et de gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B"). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

De plus, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoir pour gérer la Société et prendre les décisions afférentes aux questions stratégiques, notamment, les investissements et les actes de disposition.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, parmi lesquels doit figurer au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.



**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, International Mainstream Renewable Power Limited, suscitée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, pour une durée illimitée:

*Gérants de Catégorie A:*

M. Fintan Whelan, Finance Director, né le 27 septembre 1957 à Dublin, Irlande, demeurant à 19 Mount Auburn, Killiney, Co. Dublin, Irlande;

M. Manus O'Donnell, Corporate Finance Manager, né le 1<sup>er</sup> février 1975 à Dublin, Irlande, demeurant à Lacken, Blessington, Co. Wicklow, Irlande;

*Gérant de Catégorie B:*

M. Alan Dundon, Gérant de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

M. Alain Peigneux, Gérant de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. Fixer l'adresse du siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. AMET-HERMES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20364. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073146/211/286.

(090086412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**31 Mars Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 95.748.

—  
EXTRAIT

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073144/13.

(090086466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 146.507.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

International Mainstream Renewable Power Limited, a company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at The Forum, 29/31 Glashule Road, Glashule, Co. Dublin, Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under number 461151,

here represented by Ms. Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on May 14, 2009.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers") composed of category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers"). The managers need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

In addition, the manager(s) will have all powers to manage the Company and to make decisions on all strategic issues including investments and disposals.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers amongst which at least one Category A Manager and Category B Manager. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, amongst which the favourable vote or abstention of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, International Mainstream Renewable Power Limited, pre-named, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

##### *Category A Managers:*

Mr. Fintan Whelan, Finance Director, born on September 27, 1957 in Dublin, Ireland, residing at 19 Mount Auburn, Killiney, Co. Dublin, Ireland;

Mr. Manus O'Donnell, Corporate Finance Manager, born on February 1, 1975 in Dublin, residing at Lacken, Blessington, Co. Wicklow, Ireland;

##### *Category B Managers:*

Mr. Alan Dundon, Company Administrator, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, residing professionally at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Alain Peigneux, Company Administrator, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, residing professionally at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound under any circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2. Fix the registered seat of the Company at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Mainstream Renewable Power Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social à The Forum, 29/31 Glasthule Road, Glasthule, Co. Dublin, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office irlandais sous le numéro 461151,

ici représentée par Mlle Marie Amet-Hermes, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et de gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B"). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

De plus, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoir pour gérer la Société et prendre les décisions afférentes aux questions stratégiques, notamment, les investissements et les actes de disposition.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, parmi lesquels doit figurer au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, International Mainstream Renewable Power Limited, suscitée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

60215

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, pour une durée illimitée:

*Gérants de Catégorie A:*

M. Fintan Whelan, Finance Director, né le 27 septembre 1957 à Dublin, Irlande, demeurant à 19 Mount Auburn, Killiney, Co. Dublin, Irlande;

M. Manus O'Donnell, Corporate Finance Manager, né le 1<sup>er</sup> février 1975 à Dublin, Irlande, demeurant à Lacken, Blessington, Co. Wicklow, Irlande;

*Gérant de Catégorie B:*

M. Alan Dundon, Gérant de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

M. Alain Peigneux, Gérant de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. Fixer l'adresse du siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. AMET-HERMES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20362. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073147/211/286.

(090086419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**Accord Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8063 Bertrange, 11, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 140.767.

In the year two thousand nine on the twenty seventh day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Accord Estate Holding S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at Bertrange, incorporated by deed drawn up and enacted on the 29<sup>th</sup> of July 2008 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2068 of the 26<sup>th</sup> of August 2008, inscribed at trade register Luxembourg section B number 140767.

The meeting is composed by the sole member, "Fordon Development Limited", incorporated in Tortola, British Virgin Islands trade registered under No.: 1449101 and having its registered office at Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Ms Oksana Kipish, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

60216

*First resolution:*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 220,000.- (two hundred and twenty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euros) to EUR 270,000.- (two hundred seventy thousand euros) by the issue of 440,000,000 (four hundred forty million) new shares having a par value of EUR 0.0005 (five-ten-thousands euros) each.

*Second resolution:*

It is decided to admit to the subscription of the new shares the sole shareholder.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the sole shareholder, represented by Ms. Kipish, prenamed, by virtue a proxy given under private seal declared to subscribe to the new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 220,000.- (two hundred and twenty thousand euros) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at EUR 270,000.- (two hundred seventy thousand euros) divided into five hundred forty million (540,000,000.-) units, having a par value of five-ten-thousands Euro (EUR 0,0005) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Accord Estate Holding S. à r.l.", ayant son siège social à Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140767, constituée suivant acte reçu le 29 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2068 du 26 août 2008.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Fordon Development Limited", établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands inscrite au registre de commerce sous le N° 1449101 et ayant son siège social à Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Oksana Kipish, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

*Première résolution:*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 270.000,- (deux cent soixante dix mille euros) par l'émission de 440.000.000 (quatre cent quarante millions) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,0005- (cinq dix millièmes d'euros) chacune.

*Deuxième résolution:*

L'associé unique décide de souscrire la totalité des nouvelles parts.



*Intervention - souscription - Libération*

Ensuite l'associé unique tel que représenté a déclaré souscrire aux parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante dix mille euros (EUR 270.000) divisé en cinq cent quarante millions (540.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de cinq dix-millièmes d'Euro (EUR 0,0005) pour chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: O. KIPISH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 juin 2009. Relation: LAC/2009/20874. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073152/211/95.

(090086243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**Clichy Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Clichy Holding S.A.H.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.487.

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, CLICHY HOLDING SAH, établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B32.487, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 204 du 20 juin 1990.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le même notaire en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 830 du 12 août 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Salvino FERRANTE, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Françoise ROLLIN, employée privée, demeurant à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle BASTIN, employée privée, demeurant à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué constate que 4 actions sur 4.120, soit des actionnaires représentant 0,097 % du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Le quorum de vote n'ayant pas été atteint lors de la première assemblée le 21 avril 2009, la présente assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou dûment représentés ont été

convoqués par des convocations publiées au "Letzebuenger Journal" et au "Quotidien" les 28 avril et 16 mai 2009 et au Mémorial C n° 891 du 28 avril 2009 et n°1021 du 16 mai 2009 et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "CLICHY HOLDING S.A., SPF".
3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet.

Madame le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en "CLICHY HOLDING S.A., SPF".

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: S. Ferrante, F. Rollin, I. Bastin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2009. LAC/2009/22143. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009073157/5770/73.

(090085820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**EICO S.à.r.l. et Cie, s.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.128.000,00.**

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 35.803.

L'an deux mille neuf. Le huit mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) - Elisabeth dite Liette KLEIN, demeurant à L-4407 Belvaux, 37, rue Salvadore Allende,  
- Philippe EICHER, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber,  
- Jeannine LIMPACH, veuve de Marco EICHER, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber,  
agissant en sa qualité de représentant légal de l'enfant mineur, Michou EICHER, née à Luxembourg le 25 août 1992, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber,

agissant en leurs qualités d'héritiers de feu René EICHER, en son vivant retraité, né à Linger le 15 juin 1924, matricule numéro 1924 0615 110, époux de Liette KLEIN, ayant demeuré en dernier lieu à L-4407 Belvaux, 37, rue Salvadore Allende, décédé à Luxembourg le 26 décembre 2007,

lequel était propriétaire de quatre-vingt-dix (90) parts sociales de la société EICO S.à r.l. et Cie, s.e.c.s., avec siège social à L-4407 Belvaux, 37, rue Salvador Allende, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B35.803, constituée suivant acte du notaire Norbert MULLER d'Esch-sur-Alzette en date du 22 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 225 du 28 mai 1991.

2) La société EICO S.à r.l., avec siège social à L-4407 Belvaux, 37, rue Salvador Allende, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B35.802, constituée suivant acte Norbert MULLER d'Esch-sur-Alzette en date du 22 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 225 du 28 mai 1991,

ici représentée par Philippe EICHER, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique suite à une résolution prise lors d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 18 juillet 2008, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2069 du 26 août 2008, laquelle était propriétaire de (10) parts sociales de la susdite société.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils décident de transférer le siège de la société de Belvaux à Esch-sur-Alzette.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette."

*Troisième résolution*

Ils fixent l'adresse de la société à L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber.

*Quatrième résolution*

Ils décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Cinquième résolution*

Ils décident de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro, de sorte que le capital de quarante-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (45.500.000.- LUF) sera provisoirement d'un million cent vingt-sept mille neuf cent quinze virgule cinquante-quatre (1.127.915,54.- EUR) euros, représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

*Sixième résolution*

Ils décident d'augmenter le capital social de la société de quatre-vingt-quatre virgule quarante-six (84,46.- EUR) euros pour le porter de son montant actuel d'un million cent vingt-sept mille neuf cent quinze virgule cinquante-quatre (1.127.915,54.- EUR) euros, représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale à un million cent vingt-huit mille (1.128.000.- EUR) euros sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de quatre-vingt-quatre virgule quarante-six (84,46.- EUR) euros a été intégralement libéré en espèces par les associés, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Septième résolution*

Ils décident de fixer la valeur d'une part sociale à onze mille deux cent quatre-vingts (11.280.- EUR) euros.

*Huitième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, ils décident de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à un million cent vingt-huit mille (1.128.000.-EUR) euros, représenté par cent (100) parts sociales de onze mille deux cent quatre-vingts (11.280.- EUR) euros chacune. Ses parts sociales ont été attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports spécifiés ci-après, comme suit:

1) La société EICO S.à r.l., susdite, dix parts sociales . . . . .	10
2) Les héritiers de feu René EICHER, susdits, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
Total: Cent parts sociales . . . . .	100"

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KLEIN, EICHER, LIMPACH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 19 mai 2009 REM 2009/683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 4 juin 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009073158/218/75.

(090086266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

### **Custom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.470.

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "CUSTOM S.A." R.C.S. Luxembourg B 124.470, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Remich, en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°681 du 23 avril 2007.

La séance est ouverte à sous la présidence de Monsieur Angelo DE BERNARDI, Licencié en Sciences Economiques et Financiers, domicilié professionnellement au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie ERK, employée privé, domicilié professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, domicilié professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société;

2. Augmentation de capital de la somme de EUR 75.000.- (soixante-quinze mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) à la somme de EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) par la création et l'émission de 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune;

3. Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par un apport en numéraire par l'actionnaire actuel;

4. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts;

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de supprimer l'actuel article 4 relatif à l'objet dans son intégralité et de le remplacer par un nouvel article 4 dans les statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la domiciliation de sociétés au sens de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ainsi que toutes autres activités auxquelles l'agrément ministériel au titre de l'activité susmentionnée ouvre droit, comprenant notamment toute activité directement ou indirectement liée à la constitution, la transformation et la réorganisation de sociétés ou d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, la domiciliation de sociétés et la prestation de tous services quelconques liés à cette activité, notamment, des services administratifs, de secrétariat, de tenue de livres et de comptabilité, d'ingénierie financière et fiscale y liés, d'entretien, de gestion et de contrôle d'archives ainsi que de tous documents administratifs.

La Société pourra en général accomplir tous autres actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que prendre toute participation dans d'autres sociétés et entités luxembourgeoises ou étrangères, qu'elle jugera nécessaire à la réalisation de son objet."

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de procéder à l'augmentation du capital social de la société de la somme de EUR 75.000.- (soixante-quinze mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) à la somme de EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) par la création et l'émission de 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'apport en numéraire est prouvé au notaire instrumentant par un certificat de blocage bancaire.

*Troisième résolution*

Les sept cent cinquante (750) actions nouvellement émises, ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Angelo DE BERNARDI prénommé.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide suite aux résolutions précédentes de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le Capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), représenté mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures trente.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. De Bernardi, S. Erk, A. Fernandes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2009. LAC/2009/22149. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009073159/5770/75.

(090085991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Meatbrokers S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.460.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le treize mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

The AMS foundation, avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo, Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama, Republica de Panama

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Panama City (Panama), en date du 12 mai 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre le ou les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales), et notamment par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("S.P.F."), telle que modifiée (la Loi SPF), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société Anonyme sous forme de société de gestion de patrimoine familial adopte la dénomination "MEATBROKERS S.A. S.P.F. (ci-après la Société).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique par une décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après).

Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la Loi SPF et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société pourra effectuer des prises de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises ou étrangères, sans jamais s'immiscer dans la gestion ou le contrôle de ces sociétés d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de ces sociétés.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut, dans les limites de son objet et de son statut de société de gestion de patrimoine familial, emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale. Elle n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle pourra prendre toute mesure et effectuer toute opération généralement quelconque qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la Loi SPF.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des Statuts.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social émis de SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (723.500,- EUR), divisé en SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CINQUANTE (72.350) actions ordinaires sans valeur nominale, entièrement libérées.

*Capital autorisé:*

Le capital social de la société pourra être porté à 1.250.000,- EUR (UN MILLION EUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions au porteur de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire de l'action dans les relations avec la Société.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**Art. 7. Transfert des actions nominatives.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique (l'Associé Unique), l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après). Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale ou les Assemblées Générales), régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le troisième lundi du mois de mai à dix (10.00) heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent, s'ils le souhaitent, voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et

signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point abordé dans l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après), dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur et tant que la Société n'a qu'un Associé Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, qui pourront être désignés comme administrateurs de catégories différentes (catégories A, B, etc.) lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. A toutes fins utiles, il est précisé que l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place si la Société devait avoir plus d'un actionnaire. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En cas de vacance des postes de tous les administrateurs, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour pourvoir au remplacement des postes vacants.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des présents ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation adressé aux administrateurs soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.



Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui aura assumé la présidence de la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) en cas de nomination de différentes catégories d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou (iii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires aux comptes seront élu pour une période n'excédant pas six ans et seront rééligible.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le ou les commissaires aux comptes en fonction peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés Commerciales, et par la Loi SPF.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante AMS foundation, préqualifiée, déclare souscrire les SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE (72.350) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (723.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 2.000,- EUR

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs de la Société:

a.- Marc SCHINTGEN, ingénieur de gestion Solvay, demeurant professionnellement au 1 rue Goethe, à L-1637 Luxembourg, né le 9 mars 1965 à Luxembourg (L)

b.- Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 1 rue Goethe, à L-1637 Luxembourg, né le 04 juin 1971 à Ninove (B)

c- Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 1 rue Goethe, à L-1637 Luxembourg, né le 4 février 1950 à Sokolov (Tchéquie),

d.- KITZ S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 71.842, agissant par son représentant permanent Madame Stéphanie MARION, né à Thionville le 8 octobre 1978, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, administrateur-délégué de la Société.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013.

Est nommée commissaire aux comptes de la Société:

Alpha Expert SA, une société anonyme ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 88.567

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013.

#### Seconde résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19583. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072171/206/317.

(090085340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

#### **Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.098.

Les comptes annuels au 30.11.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

KIWI INTERNATIONAL CORPORATION Sàrl

Benoît de Froidmont

Référence de publication: 2009073335/12.

(090087216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

#### **Cosmos Lux International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 41.467.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lemanik Asset Management Luxembourg SA

14b, rue des Violettes

L-8023 Strassen

Signature

Référence de publication: 2009073336/13.

(090087001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

#### **Dexia Life & Pensions, Dexia Life & Pensions Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

L'an deux mille neuf, le vingt-six du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Dexia Life & Pensions", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 2, Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société" ou "DLP"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 39.593,

constituée suivant acte reçu par Maître Leon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 18 février 1992 sous le nom "BIL-VIE Compagnie Luxembourgeoise d'assurance", acte publié au Mémorial C, numéro 330 le 1<sup>er</sup> août 1992 dont les statuts ont été modifiés le 31 mars 2009, publiés au Mémorial C, numéro 989 le 12 mai 2009.

La séance a été ouverte à 16 heures 30, sous la présidence de M. Patrick Schols, Directeur Général, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Melle Delphine Schreurs, Juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Benoit Piccart, Juriste, demeurant à Luxembourg.

(i) Le bureau ayant été ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1 Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), du projet de fusion par absorption par la Société de la société Dexia Insurance & Pensions Services S.A. ("DIPS"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 80.130, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2001, acte publié au Mémorial C, numéro 665 du 23 août 2001, dont les statuts ont été modifiés par une assemblée générale extraordinaire devant notaire du 20 août 2005.

2 Décision de fusionner les sociétés DIPS et DLP par voie d'absorption de DIPS par DLP, étant entendu que (i) toutes les actions de DIPS seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de DLP, rien excepté, ni réservé, à DLP au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de DIPS, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2009, et (iii) l'apport-fusion de DIPS sera rémunéré par six mille sept cent soixante-et-une (6.761) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de DLP et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de DLP, lesdites actions étant émises à la suite d'une augmentation de capital d'e DLP à concurrence de cent quatre vingt quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 195.998,-) pour être attribuées aux actionnaires de DIPS, dans la proportion de trois (3) actions DLP contre une (1) action DIPS et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société DLP.

3 Décharge à l'expert indépendant désigné par le conseil d'administration afin d'établir un rapport sur le projet de fusion.

4 Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par les actionnaires de DIPS.

5 Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

6 Délégation de pouvoirs.

7 Divers.

(ii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

(iii) Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée.

(iv) Il a pu dès lors être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable ainsi que de tous documents soumis à l'assemblée générale en dû temps.

(v) L'assemblée a dès lors été régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

(vi) Ont été déposés sur le bureau de l'assemblée à l'intention des actionnaires des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, à savoir:

- Le projet de fusion déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 16 avril 2009 et publié au Mémorial C, numéro 845 du 21 avril 2009;

- Les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés qui fusionnent;

- Le rapport de l'expert indépendant désigné conjointement par le conseil d'administration de DIPS et de DLP;

- Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices clôturés au 31 décembre de chaque année des deux sociétés qui fusionnent; dont le notaire instrumentant certifie l'existence et la légalité.

(vii) L'assemblée a pris connaissance des rapports de fusion établis par les conseils d'administration des sociétés DLP et DIPS, ainsi que des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises indépendant.

Dans ce rapport, établi le 14 avril 2009 par PricewaterhouseCoopers avec siège à Luxembourg, signé par Monsieur, Paul Neyens, réviseur d'entreprises, à l'intention des actionnaires de DIPS et de DLP, PricewaterhouseCoopers déclare notamment que sur base de ses diligences et sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Absorbante des comptes annuels au 31 décembre 2008, aucun fait n'a été porté à sa connaissance qui lui laisse penser que le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent.

En outre l'expert indépendant déclare qu'aucun fait n'a été porté à sa connaissance qui lui laisse penser que les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.

L'expert indépendant ayant été désigné en vertu de l'article 266 de la Loi.

Les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés qui fusionnent ont été annexés au procès-verbal de l'assemblée générale DIPS de ce jour, numéro précédent du répertoire pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a DÉCIDÉ d'approuver, après en avoir pris connaissance, le projet de fusion par absorption de la société DIPS.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a DÉCIDÉ d'approuver la fusion des sociétés DIPS et DLP par voie d'absorption de DIPS par DLP, étant entendu que toutes les actions de DIPS sont annulées, que tous les actifs et passifs de DIPS, rien excepté, ni réservé sont transférés à DLP au jour de la réalisation de cette fusion et que la dissolution de DIPS ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

L'assemblée a DÉCIDÉ que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2009, compte tenu de l'approbation de la fusion absorption de DIPS par DLP par l'assemblée générale des actionnaires de DIPS.

L'assemblée a DÉCIDÉ d'accepter que l'apport-fusion de DIPS est rémunéré par six mille sept cent soixante-et-une (6.761) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de DLP et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de DLP, et que lesdites actions sont émises, avec effet au 26 mai 2009, suite à une augmentation d'un montant de cent quatre vingt quinze mille neuf cent quatre vingt dix-huit euros (EUR 195.998) pour être attribuées aux actionnaires de DIPS dans la proportion de trois (3) actions DLP contre une (1) action DIPS.

L'assemblée a RECONNU que ces nouvelles actions seront délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société DLP.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a DÉCIDÉ de donner décharge, pour autant que de besoin, à l'expert indépendant mandaté par la Société d'établir un rapport sur le projet de fusion en conformité avec l'article 266 pour sa mission, jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée a PRIS ACTE que la fusion est définitivement réalisée ce 26 mai 2009 alors que la décision concordante approuvant la fusion a été prise par les actionnaires de DIPS lors d'une assemblée générale tenue en date du 26 mai 2009 et que cesse dès lors d'exister à la clôture de la présente assemblée générale, les opérations de dissolution sans liquidation formelle ayant toutes été accomplies.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-cinq millions trois cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 85.359.442,-). Il est représenté par trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de un (1) à trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525) entièrement libérées"

#### *Sixième résolution*

L'assemblée a DÉCIDÉ de conférer tous pouvoirs à chaque membre du conseil d'administration de DLP, en fonction au moment de la fusion, et à M. Patrick Schols, Directeur Général, agissant individuellement, comme mandataires spéciaux, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir toutes formalités, auprès d'autorités publiques ou de personnes privées

et d'accomplir, plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions ci-avant et à assurer la bonne application des effets légaux de la fusion par absorption.

*Constat*

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente ainsi que du projet de fusion.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SCHOLS, D. SCHREURS, B. PICCART, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mai 2009. Relation: EAC/2009/6208. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009073171/239/137.

(090086299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009073208/242/12.

(090085952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Nordim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 106.036.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009073217/231/14.

(090086236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**M.F. International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.452.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009073210/5770/12.

(090085987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Gelateria CIAO-CIAO GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 81, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.513.

---

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 2007 faisant l'objet du rectificatif a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 juin 2008 sous la référence L080090752.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009073236/16.

(090086198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**ArcelorMittal Centre Logistique Européen, Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 9.077.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073229/10.

(090085927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**ArcelorMittal, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073228/10.

(090085954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**ALARIS Medical Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.907.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2009*

L'Assemblée accepte la démission de M. Brendan Ford de son poste de Gérant de la société, avec effet au 31 décembre 2008

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073221/13.

(090086434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**New Free Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 146.503.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am achtundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtswohnsitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Eva-Maria PREIß, geboren am 10. Dezember 1953 in Apolda, wohnhaft in D-66839 Schmelz-Primsweiler, Zum Wasserturm 5.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Vertrieb von regenerativen Energiesystemen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen „NEW FREE ENERGIE S. à r. l.“.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12'500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125.-EUR).

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 8.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 9.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

**Art. 10.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

**Art. 13.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.



**Art. 15.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 21.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Frau Eva-Maria PREIB, geboren am 10. Dezember 1953 in Apolda, wohnhaft in D-66839 Schmelz-Primsweiler, Zum Wasserturm 5, vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12'500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.-EUR).

#### *Ausserordentliche Gesellschafterversammlung*

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

##### *Erster Beschluss*

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer: Frau Eva-Maria PREIB, vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des vorgenannten Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

##### *Zweiter Beschluss*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, handelnd wie erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E.-M. PREIB, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 juin 2009. Relation: REM/2009/736. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 5. Juni 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009073198/8085/103.

(090086315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**Autosupplies Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.994.

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "AUTOSUPPLIES HOLDING S.A.", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 420 du 25 février 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111994.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur le vu de l'entière des titres au porteur, les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 31.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S.Talmas, S.Uriot, A.Belli, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2009. Relation: EAC/2009/6503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €  
Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009073190/272/58.

(090086221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.847.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of April.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Hewlett-Packard Emmen B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Startbaan 16, (P.O. Box 667, 1180 AR Amstelveen), 1187 XR Amstelveen, the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel Amsterdam under number 341775920000,

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig,

by virtue of a proxy given under private seal in Amstelveen, The Netherlands, on 23 April 2009.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acts as the sole shareholder of Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, incorporated pursuant to a notarial deed on 14 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 October 2002, number 1521, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 88.847 (hereinafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 January 2009, number 13.

Such appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes, pursuant to a plan of understanding adopted by several members of the Hewlett-Packard group, including Hewlett-Packard Emmen B.V. and the Company, the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) by an amount of one hundred euro (EUR 100) up to an amount of one hundred thousand one hundred euro (EUR 100,100) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred euro (EUR 100).

*Subscription and Payment*

The one (1) new share is subscribed by Hewlett-Packard Emmen B.V., prenamed, here represented as stated above, in exchange of a contribution in cash of a total amount of nine hundred thirty-five million eight hundred thirty-five thousand five hundred ninety-seven Dollars of the United States of America (USD 935,835,597), which corresponds to an amount of seven hundred seventeen million three hundred ninety thousand two hundred sixty-two point one six nine four euro (EUR 717,390,262.1694) at the FX trade exchange rate of 27 April 2009 fixed at one point three thousand forty-five Dollars of the United States of America / Euro (1.3045 USD / EUR), as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

The total amount of nine hundred thirty-five million eight hundred thirty-five thousand five hundred ninety-seven Dollars of the United States of America (USD 935,835,597), which corresponds to an amount of seven hundred seventeen million three hundred ninety thousand two hundred sixty-two point one six nine four euro (EUR 717,390,262.1694) is allocated as follows:

- an amount of one hundred thirty Dollars of the United States of America and forty-five cent (USD 130.45), corresponding to an amount of one hundred euro (EUR 100) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of nine hundred thirty-five million eight hundred thirty-five thousand four hundred sixty-six Dollars of the United States of America and fifty-five cent (USD 935,835,466.55), corresponding to an amount of seven hundred seventeen million three hundred ninety thousand one hundred sixty-two point one six nine four euro (EUR 717,390,162.1694.-), is allocated to the share premium account of the Company.

Following the issue of the one (1) new share of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100), said share is fully paid up, as mentioned above.

Hewlett-Packard Emmen B.V. expressly declares through its proxy to contribute to the Company the above-mentioned amount.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder of the Company resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thousand one hundred euro (EUR 100,100) represented by one thousand one (1,001) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Hewlett-Packard Emmen B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Startbaan 16, (P.O. Box 667, 1180 AR Amstelveen), 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, enregistrée au Kamer van Koophandel Amsterdam sous le numéro 341775920000,

ici représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amstelveen, Pays-Bas, en date du 23 avril 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant que seule associée de Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.L, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, constituée suivant acte notarié en date du 14 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 octobre 2002, numéro 1521, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.847 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 janvier 2009, numéro 13.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend, conformément à un plan of understanding adopté par plusieurs membres du groupe Hewlett-Packard, comprenant Hewlett-Packard Emmen B.V. et la Société, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) par un montant de cent euros (EUR 100) jusqu'à un montant de cent mille cent euros (EUR 100.100) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100).

#### *Souscription et Libération*

La nouvelle part sociale est souscrite par Hewlett-Packard Emmen B.V., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, en échange d'un apport en espèces d'un montant total de neuf cent trente-cinq millions huit cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 935.835.597), qui correspond à un montant de sept cent dix-sept millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-deux virgule un six neuf quatre euros (EUR 717.390.262,1694) au taux de change FX du 27 avril 2009 fixé à un virgule trois mille quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique / Euro (1,3045 USD/EUR), ce qui a été prouvé au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Le montant total de neuf cent trente-cinq millions huit cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 935.835.597), qui correspond à un montant de sept cent dix-sept millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-deux virgule un six neuf quatre euros (EUR 717.390.262,1694) est affecté comme suit:

- un montant de cent trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-cinq cents (USD 130,45), correspondant à un montant de cent euros (EUR 100), est affecté au capital social de la Société, et

- un montant de neuf cent trente-cinq millions huit cent trente-cinq mille quatre cent soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq cents (USD 935.835.466,55), correspondant à un montant de sept cent dix-sept millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-deux virgule un six neuf quatre euros (EUR 717.390.162,1694), est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Suite à l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100), ladite part sociale a été entièrement libérée, comme décrit ci-dessus.

Hewlett-Packard. Emmen B.V., agissant par son mandataire, a expressément déclaré apporter à la Société le montant ci-dessus mentionné.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent mille cent euros (EUR 100.100) représenté par mille et une (1.001) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2009. LAC/2009/16324. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009073203/7241/130.

(090085845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

#### **Auto Center Tuning, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Niedercorn, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 40.236.

La liste de signature autorisée a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073330/10.

(090087341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

#### **Anémones Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.175.

Les comptes annuels au 30.11.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

ANEMONES PROPERTY S.A.

Benoît de Froidmont

Référence de publication: 2009073331/12.

(090087204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

#### **Lys Martagon Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.052.

Les comptes annuels au 30.11.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.  
LYS MARTAGON PROPERTY S.A.  
Benoît de Froidmont

Référence de publication: 2009073332/12.

(090087207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 89.724.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 20 mai 2009*

*5<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Madame Paola Corna PELLEGRINI de son poste d'Administrateur de catégorie A de la société.

L'Assemblée nomme avec effet immédiat Monsieur Fernando FERRI, né à Mantova le 11 octobre 1958, demeurant au 11, Via Porto I-46100 Mantova, Italie, au poste d'Administrateur de catégorie A en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

*6<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat les mandats d'Administrateur de catégorie A de Madame WA LI Joanne King et de Monsieur SAPONELLI Mauro ainsi que les mandats d'Administrateurs de catégorie B de Madame DENIS Brigitte et Monsieur THILLENS Romain.

L'Assemblée décide également de renouveler avec effet immédiat le mandat de Commissaire de H.R.T. Révision S.A.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.  
Pour ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A.  
FIDALUX S.A.  
Le domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2009073548/30.

(090087173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 6.015.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.010.

Le déport rectificatif des comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2004 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 1<sup>er</sup> avril 2008, sous la référence L080048531 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073486/13.

(090087359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 6.015.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 97.010.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2005 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 7 mars 2008, sous la référence L080036529 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073487/13.

(090087352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Radha S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 128.059.

*Extrait des résolutions écrites de l'Associé Unique le 15 mai 2009.*

- Les Associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat du gérant unique de la Société suivant: Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

- Les Associés décident de nommer à la fonction de gérant unique de la Société avec effet immédiat et sans limitation de durée Monsieur Jean Roger Lemaire né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 32A rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Radha S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009073554/18.

(090087185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Elefanto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 150, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 60.541.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073480/10.

(090087263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**ETCM S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E..  
R.C.S. Luxembourg B 106.824.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073481/10.

(090087261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Dété Publicité & Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 57.905.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073479/10.

(090087264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**D'co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 102.708.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073478/10.

(090087265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Johnimmo S.A., Société Anonyme,  
(anc. Confinance Suisse S.A.H.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 38.351.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009073397/206/14.

(090087393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Steffen Traiteur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.506.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073482/10.

(090087260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Capinordic Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. The Modern Funds).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.545.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009073389/206/14.

(090087218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---